

# la conquête des moyens

*lettre d'information et de liaison pour la bataille financière*

## PASSER A UN NIVEAU SUPERIEUR

*Plus que jamais, la situation exige et permet de passer à un niveau supérieur dans la conquête des moyens.*

*Nous entrons dans une période où le rôle des syndicats prend encore plus d'importance, où leur utilité est de mieux en mieux comprise des salariés de toutes catégories, où l'aspiration au changement doit se traduire sur le terrain des revendications, concrètement, à tous les niveaux de négociations.*

*Les travailleurs doivent y trouver leur compte, leur intervention doit s'effectuer pleinement, supposant une activité syndicale décuplée, de l'entreprise, de l'établissement, au plan national.*

*Pour cela, l'ensemble des organisations CGT doivent, par des moyens appropriés, posséder l'efficacité nécessaire.*

*Il nous faut des finances pour gagner le changement.*

*" La lettre d'information et de liaison " que nous adresserons périodiquement aux responsables à la politique financière et trésoriers est un outil à votre disposition.*

*Pour le secteur de Politique-  
Action-et Gestion Financières*

Henri TRONCHON

P.S. : Lors de la délégation du 4 juin 1981 au Ministère du Travail, la note qui suit a été remise au Ministre du Travail.

Elle porte sur nos " revendications " à propos des moyens des organisations syndicales.

Chaque Fédération et Union départementale s'en inspirera pour examiner les problèmes à chaque niveau et pour nous faire part des observations et propositions qu'elle suggère.

B / - EQUIPEMENT

- . Il convient de mettre en mesure les organisations syndicales de s'équiper en moyens techniques modernes, tel que le nécessitent les conditions actuelles des activités économiques et sociales. (reproduction, communication, informatisation).

C / - CONGRES

- . Il convient de faciliter la tenue des Congrès (locaux, départementaux, nationaux) qui constituent un rouage essentiel de la vie démocratique.
- . Cela implique la mise à disposition de locaux adéquats et des moyens indispensables.

II - MOYENS FINANCIERSA / - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

- . D'une façon générale, il nous paraît préjudiciable à l'intérêt des travailleurs actifs, retraités ou privés d'emploi, que les organisations syndicales chargées de défendre leurs revendications matérielles et morales ne reçoivent pas des pouvoirs publics et des organismes concernés, des subventions correspondant à leur influence.

- . Il convient en conséquence que les subventions de fonctionnement à tous les niveaux concernés

- Gouvernement pour les Confédérations
- Ministères intéressés pour les Fédérations professionnelles
- Conseils Régionaux pour les structures interprofessionnelles régionales
- Conseils Généraux pour les Unions départementales
- Municipalités pour les Unions locales et syndicats

soient généralisées, revalorisées et réparties en fonction de la représentativité de chaque organisation. Pour la Confédération le besoin minimum 1981, tel qu'il ressort de son budget avoisine 1.500.000 F.

B / - SUBVENTIONS AFFECTEES

- . Plusieurs subventions sont actuellement accordées pour le financement d'activités spécifiques. Il convient de les majorer substantiellement et de verser, dans l'attente d'une mise en ordre ultérieure, une revalorisation de 20 % pour toutes les subventions accordées ou attendues en 1981.
- . Ces attributions sont à répartir au prorata de la représentativité.

.../.

NOTE AU MINISTERE DU TRAVAIL  
SUR LES MOYENS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

---

(délégation du 4 juin 1981)

oOoOo

Compte tenu de son rôle social, économique, juridique, etc..., au service des travailleurs, de la population et de la société, le mouvement syndical est une composante de la Nation et ne peut assurer complètement sa fonction que dans la mesure où, en complément des cotisations de ses adhérents, il obtiendra les moyens matériels, financiers et humains, de la part des institutions gouvernementales, régionales, départementales et locales.

Il convient donc d'entreprendre la suppression des anomalies et discriminations et d'accorder, à tous les niveaux des organisations syndicales - en fonction de leur représentativité réelle constatée lors des élections professionnelles et prud'homales - les moyens correspondant aux services rendus.

oOoOo

I - MOYENS MATERIELS

A / - LOCAUX

- . Ces locaux concernent les sièges des organisations nationales, régionales, départementales et locales.
- . Les " Bourses du Travail " constituent le cadre d'une généralisation de l'attribution de locaux aux organisations syndicales.
- . Sont donc à prendre en charge par les collectivités publiques la construction, l'équipement et la gestion des locaux syndicaux.
- . Dans ce cadre, le financement de la Bourse Nationale des Travailleurs CGT mérite un réexamen d'ensemble. Cette question sera soumise prochainement au Ministre des Finances.
- . Bien entendu, cette question inclut les locaux nécessaires à l'activité des syndicats et des élus du personnel dans les entreprises.

.../

Il s'agit de :

- subventions du Ministère du Travail pour la formation syndicale (accordé pour 1981 à la CGT : 4.211.000 F) ;
- convention d'aide à la formation des militants participant aux instances de la formation professionnelle et de l'emploi (crédits 1981 : 2.663.000 F) ;
- crédits pour la formation à la prévention (Ministère de la Santé) Crédits 1981 : 3.100.000 F ;
- actions d'information et d'études économiques (INFFO) crédits 1981 : 1.400.000 F ;

C / - SUBVENTIONS NOUVELLES

. Dans un certain nombre de domaines, la CGT a entrepris ou envisage des actions spécifiques présentant un intérêt général.

Des subventions sont nécessaires pour mener à bien ces activités. Il s'agit notamment de :

- activités juridiques et de défense  
Fonctionnement et formation des militants dans le domaine juridique - Subvention de démarrage pour 1981 : 500.000 F (pour la Confédération) ;
- formation continue  
La CGT a décidé la création d'un Centre Confédéral de Formation Continue. Subvention de démarrage : 500.000 F ;
- recherche économique et sociale  
Pour encourager cette activité, un crédit de démarrage de 300.000 F est souhaité ;
- constitution et exploitation des archives de l'Histoire Sociale des syndicats  
La CGT pour sa part lance un Institut d'Histoire et souhaite une subvention de démarrage de 200.000 F pour 1981.

D / - DISPOSITIONS FINANCIERES DIVERSES notamment :

- . accès des organisations syndicales au Marché financier, à des conditions privilégiées ;
- . révision de la fiscalité applicable aux activités des organisations syndicales et étude d'une procédure de compensation de la TVA et des différents taux acquittés ;
- . aide à la presse syndicale.

### III - MOYENS HUMAINS

Outre les actions de formation des militants syndicaux dans tous les domaines de la vie économique et sociale, qui relèvent de la compétence exclusive des organisations syndicales et pour lesquelles celles-ci doivent obtenir des moyens suffisants (cf II), il convient de renforcer le potentiel de nos organisations par le biais de détachements de militants salariés.

#### A / - SECTEUR PRIVE

. Dans un certain nombre d'entreprises, de sociétés, et de Ministères, des détachements avec rémunération sont prévus au prorata de l'influence des organisations syndicales sur les lieux visés.

. Il paraît anormal que le secteur privé, dans son ensemble, ne bénéficie pas de cette juste disposition, d'autant que les conventions collectives, en règle générale, ne prévoient même pas dans la plupart des cas, une réintégration dès cessation du mandat syndical.

. Nous souhaitons donc que soit examinée la question des détachements de militants du secteur privé.

#### B / - SECTEURS PUBLIC ET NATIONALISE

. Détachements à tous les niveaux d'un nombre plus important de permanents rémunérés pour les structures professionnelles et inter-professionnelles.

. Au niveau confédéral, le détachement de conseillers techniques peut être immédiatement envisagé dans les domaines suivants :

- action juridique et fiscale ;
- informatisation ;
- défense des consommateurs ;
- formation continue ;
- AFPA ;
- ANPE ;
- coordination des Secteurs Public et Nationalisé ;
- fiscalité - économie ;
- problèmes du logement ;
- santé - sécurité sociale ;
- emploi-formation.

. Dans la plupart de ces cas, les dégagements de militants devraient couvrir les besoins tant au plan national que régional.